



Revente d'un bien acheté à une mairie

Par **morel**, le **20/04/2008** à **16:25**

bonjour,

nous avons acheté il y a 4 ans et demi un appartement à la mairie d'aix en provence au prix des domaines.

Elle nous a imposé une clause de non revente durant 6 ans.

Elle nous a laissé 1 seule opportunité de revendre avant ces 6 ans: leur repropofer l'appartement à la vente au prix d'achat d' il y a 4 ans et demi indexé au taux du cout de la construction.

Or, je viens d'être mutée dans le var, je fais 140 km par jour pour aller travailler et nous souhaiterions nous rapprocher de mon lieu de travail et donc nous souhaiterions revendre cet appartement.

la mairie refuse que nous le vendions à un tiers au prix du marché et se propose acquéreur à un prix bien en dessous de sa véritable valeur.

est ce bien légal? quels sont mes recours?

merci pour vos réponses

morel.angelique@free.fr